

Communiqué de presse du 22 juin 2016

Suivi des femmes enceintes à leur place de travail

La solution proposée par le Groupe Mutuel depuis deux ans rencontre un écho très positif

L'obligation légale faite aux employeurs, depuis 2005, d'adapter le poste de travail d'une collaboratrice enceinte, est une réalité souvent méconnue. Depuis deux ans, le Groupe Mutuel innove, avec deux infirmières sages-femmes qui assurent le soutien et le suivi des femmes enceintes à leur place de travail*.

Il est fréquent, souvent par commodité, que des incapacités de travail en lien avec des maternités sans cause pathologique soient annoncées à l'assureur au titre de la perte de gain maladie. Les indemnités journalières versées pour des arrêts de travail avant l'accouchement représentent des volumes importants. Suivant les entreprises, cela peut monter jusqu'à un tiers de l'ensemble des prestations perte de gain maladie.

Fort de ce constat, le Groupe Mutuel a mis en place, depuis 2014, un suivi particulier de femmes enceintes à leur place de travail, dans le cadre de l'assurance indemnité journalière conclue par les entreprises pour leurs collaboratrices et collaborateurs, par l'engagement de deux sages-femmes. But de la démarche: intervenir suffisamment tôt pour, le cas échéant, favoriser le maintien en emploi en procédant à d'éventuelles adaptations (d'où la grossesse pathologique est évidemment exclue). Et, par la mise en contact active des différentes parties prenantes (collaboratrice, employeur, gynécologue, assureur), proposer des solutions satisfaisantes pour chacune d'entre elles.

S'inscrivant en cela dans l'objectif win-win du case management en général, la situation profite aussi bien à la personne assurée qu'à l'employeur. A la collaboratrice enceinte, qui garde le lien avec sa place de travail dans les meilleures conditions, tout en vivant une grossesse sécurisée et en restant dans le flux de l'emploi; à l'employeur, qui est au clair sur ce qu'il doit éventuellement mettre en place et peut attendre de sa collaboratrice. En effet, évaluer les possibilités et les limitations, mettre en place des plans de reprises, encadrées, avec un suivi de la situation, permet un dialogue qui n'existe pas spontanément. Des solutions apparaissent alors naturellement.

La démarche, originale et exclusive, rencontre un succès grandissant auprès des entreprises. Comme le relève Nicole Stadtmann, case manager sage-femme du Groupe Mutuel, «si la collaboratrice conserve une capacité de travailler pendant la grossesse, c'est là où j'ai mon rôle à jouer. J'évalue, avec l'employeur et la collaboratrice enceinte, ce qui est possible et réalisable, et nous réussissons en général à adapter la place de travail selon la loi en vigueur en Suisse, compte tenu aussi des possibilités de l'employeur».

Pour en savoir plus, avec présentation et témoignages, consultez le dossier de l'édition actuelle du magazine Login, visible sous le lien suivant:

<http://www.groupemutuel.ch/TravailMaternite>

Personne de contact pour les médias

Yves Seydoux, Responsable Communication Groupe Mutuel, Tél. 058 758 39 15, Mobile 079 693 25 64, yseydoux@groupemutuel.ch

***Le Groupe Mutuel, Association d'assureurs**

Dans le domaine de l'assurance de base, le Groupe Mutuel compte plus de 1.2 million de clients et plus de 1.4 million dans l'assurance maladie en général ainsi que 19'000 entreprises clientes, représentant au total un volume de primes de 5.4 milliards de francs.

Pour les entreprises, des sociétés membres proposent l'assurance-accidents LAA et l'indemnité journalière maladie selon LAMal et LCA. De plus, le Groupe Mutuel administre deux fondations de prévoyance, le Groupe Mutuel Prévoyance GMP et la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance.